

**RAPPORT N° 03/3-66**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REFECTION DE CLOTURES, PARE-BALLONS ET PORTAILS**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la maintenance des sites scolaires et sportifs, la Commune envisage de procéder à la réfection de clôtures, pare-ballons et portails.

Ces travaux consisteront notamment à la :

- dépose des clôtures, pare-ballons et portails dégradés ;
- réfection de la partie concernée.

Les travaux seront à réaliser sur les sites suivants :

- Primaire Les Affouches,
- Piscine de Moufia,
- Plateau Vert de Moufia II,
- Maternelle Les Eglantines,
- Stade des hauts de Domenjod
- LTS Les Sapotis,
- Elémentaire Les Badamiers.

Le coût global de l'ensemble est estimé 250 000 euros TTC.

Le financement est de :

- 70 % Région,
- 30 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23, Articles 2313 et 2315 du Budget principal 2003.

Je vous demande, en conséquence :

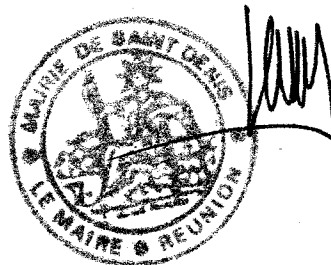
1. d'approuver le projet de réfection de clôtures, pare-ballons et portails ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

## RAPPORT N° 03/3-66

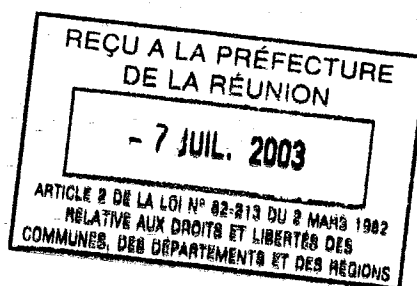
- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003 / crédits inscrits aux Chapitre 23, Articles 2313 et 2315 ;
- 3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
- 4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-66  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**REFECTION DE CLOTURES, PARE-BALLONS ET PORTAILS**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-66 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Sports, 2° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection de clôtures, pare-ballons et portails.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 / Chapitre 23 - Articles 2313 et 2315.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

**DELIBERATION N° 03/3-66**

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

**Pour le Maire absent**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

